



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 27 avril 2009 à 17h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont également présents.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Lise Cadieux, greffière adjointe, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

155/27-04-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil étant tous présents,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe, et modifié de la façon suivante :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres numéro 2009-07 sur invitation pour le Camping Sainte-Véronique : Station de pompage d'égout à même la fosse septique
3. Appel d'offres numéro 2009-05 sur invitation pour travaux de modifications au barrage du lac Paquet : Addenda no. 1
4. Appui à la Société de développement du réservoir Kiamika - Volet II (PMVRMF)
5. Service d'hémato-oncologie au CSSS Antoine-Labelle – Centre de Rivière-Rouge
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

156/27-04-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2009

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-07 SUR INVITATION POUR LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE : STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT À MÊME LA FOSSE SEPTIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2009-07 de la Ville, tels que préparés et datés du 27 avril 2009.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des entrepreneurs suivants : « Nordmec Construction inc. » et « Plomberie Brébeuf inc. », pour la réalisation de travaux de modification de la station de pompage qui alimente les éléments épurateurs sur le site du Camping Sainte-Véronique. Ces travaux se décrivent approximativement comme suit :

- La fourniture et l'installation de panneau de contrôle, débitmètres, sonde de niveau et compteurs de temps de marche.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications décrites au devis technique et toutes les exigences contenues au présent appel d'offres numéro 2009-07 de la Ville daté du 27 avril 2009 préparé par M. Alain Ryan, ingénieur de la firme GENIVAR.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville, ou de M. Alain Ryan, ingénieur de la firme GENIVAR.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) et que le soumissionnaire joigne à sa soumission une copie de sa licence d'entrepreneur en règle (L.R.Q., Chap. Q-1).

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUSSION CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE, STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT À MÊME LA FOSSE SEPTIQUE** » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 22 mai 2009 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 22 mai 2009 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

157/27-04-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2009

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-05 SUR INVITATION POUR TRAVAUX DE MODIFICATIONS AU BARRAGE DU LAC PAQUET : ADDENDA NO. 1

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda no. 1 du 21 avril 2009 relatif à l'appel d'offres no. 2009-05 sur invitation, pour des travaux de modifications au barrage du lac Paquet, tel que préparé par Gilles Bellefeuille & Associés, Société d'ingénierie.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 104/02-03-09 adoptée le 2 mars 2009 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

ADOPTÉE

158/27-04-09

APPUI À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA - VOLET II (PMVRMF)

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande d'aide financière de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) relative à la planification de la mise en valeur des îles du réservoir Kiamika présentée dans le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) du CLD (exercice 2009-2010).

ADOPTÉE

159/27-04-09

SERVICE D'HÉMATO-ONCOLOGIE AU CSSS ANTOINE-LABELLE – CENTRE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le CSSS Antoine-Labelle a manifesté son intention de regrouper les services d'hémo-oncologie à Mont-Laurier alors qu'ils sont actuellement dispensés aux centres de Rivière-Rouge et Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT qu'il est déjà assez difficile d'avoir à affronter cette terrible maladie qu'est le cancer, sans avoir en plus y ajouter un déplacement plus long sur une route qui, comme nous l'avons souligné si souvent, n'est pas toujours entretenue de façon adéquate;

CONSIDÉRANT que les traitements dispensés à ces centres sont très durs physiquement et que, par conséquent, les citoyens ayant besoin de ces soins, doivent pouvoir les obtenir à proximité de leur domicile;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'oppose fermement au déménagement du Service d'hémo-oncologie actuellement situé au Centre de Rivière-Rouge du CSSS Antoine-Labelle vers celui de Mont-Laurier.

De transmettre la présente résolution à M. Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à M. David Whissell, ministre du Travail et ministre responsable de la région des Laurentides.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2009

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

160/27-04-09

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h44.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe